

Procès Verbal

Séance du 16 Juin 2025

L'an 2025 et le 16 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,La Mairie sous la présidence de MORIN Claude Maire

Présents : M. MORIN Claude, Maire, Mmes : FERLAND Nathalie, MORIN Andréa, TRIFFAULT Nicole, MM : BEAUFILS Patrick, DUBOIS Thierry, HOCQUE Alain, RICORDEAU Pierre

Absent: LELIEVRE Stéphane (procuration à M. MORIN Claude)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 06/06/2025

Date d'affichage : 06/06/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Mamers
le : 17/06/2025

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : DUBOIS Thierry

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Maine Saosnois pour 2026 -
DE2025-016
DEMANDE DE SUBVENTION - DE2025-017

Recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Maine Saosnois pour 2026
réf : DE2025-016

Le Maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions du VII de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement, par un accord local. Il présente les différentes modalités d'application.

Cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale.

Si un accord local est valablement conclu, un arrêté préfectoral constatera la composition qui en résulte. A l'inverse, si aucun accord local ne peut être conclu dans les délais et/ou

- La manifestation pour l'inauguration de la borne de la 2e DB aura lieu le samedi 8 août 2026 à NOUANS.

- La livraison de la borne est prévue en juin 2026.

- La borne sera installée à côté du monument aux morts.

- Coût de la borne: 2 250€ plus le coût des deux panneaux et de la livraison.

- Les frais de transport seront pris en charge par les associations d'anciens combattants.

- Une réunion d'information sera organisée en septembre 2025.

- Le ressenti des habitants sur la commune est positif. Le bourg est vu comme propre et bien agencé. La place du puits plaît beaucoup.

- Des stationnements gênants sont à déplorer. Ils sont systématiquement signalés à la gendarmerie. Il est essentiel de remonter les informations à ce sujet pour que la Mairie puisse intervenir.

- Le remplacement des panneaux de lieuxdits sera étudié au cas par cas en fonction de l'usure.

- Malgré la mise à jour de la base adresses, des erreurs concernant la livraison des colis sur la commune sont signalés. La Mairie ne peut intervenir à ce niveau. les habitants doivent effectuer des réclamations de façon individuelle.

- La création d'un panneau avec des anciennes cartes postales de la commune est à l'étude pour 2026.

- Il est souligné que la chapelle aurait besoin d'une remise en peinture.

- Samedi 21 juin 2025 à 16h30: concert à l'église de NOUANS dans le cadre de la fête de la musique

- A noter également le 21 et 22 juin 2025 l'organisation du 6e circuit des petites églises sur la commune.

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 17/06/2025
Le Maire
Claude MORIN

